

N° 21
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2026-2027

27 octobre 2026

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord multilatéral
entre **autorités compétentes** concernant l'échange automatique
de **renseignements relatifs** au cadre de déclaration applicable
aux **crypto-actifs**, et l'approbation de l'addendum
à l'accord multilatéral entre **autorités compétentes**
concernant l'échange automatique
de **renseignements relatifs** aux **comptes financiers**
(procédure accélérée)*

*Le Sénat a adopté, en première lecture,
après engagement de la procédure accélérée,
le projet de loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 921 (2025-2026), **83** et **84** (2026-2027).

Article 1^{er}

Est autorisée l’approbation de l’accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l’échange automatique de renseignements relatifs au cadre de déclaration applicable aux crypto-actifs, signé à Assomption le 26 novembre 2024, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Article 2

Est autorisée l’approbation de l’addendum à l’accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l’échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers, signé à Assomption le 26 novembre 2024, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 27 octobre 2026.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

⁽¹⁾ Voir le document annexé au projet de loi n° 921 (2025-2026).